



Sommaire

La FCO nous pend toujours au museau

P1

Echos de l'Assemblée Générale / Nos activités en 2019

P2

P3

Kit achat & salmonellose

P4

LES ACTIVITÉS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION EN 2019

- ✓ Finalisation des nouveaux statuts de l'ARSIA
- ✓ Fixation et suivi du budget, des investissements et des engagements
- ✓ Suivi du plan stratégique
- ✓ Cotisations et actions ARSIA*
- ✓ Dématérialisation, financement de Sanitel
- ✓ Biothèque
- ✓ Autovaccins
- ✓ Loi de santé animale et ses impacts sur les plans de lutte
- ✓ Lutttes IBR, tuberculose, besnoitiose, FCO, ...
- ✓ Partage des données avec d'autres organismes / respect vie privée
- ✓ Problématique des pertes de boucles ; contacts avec Allflex
- ✓ Traçabilité des petits ruminants (boucles électroniques, base de données)
- ✓ Location du matériel de contention
- ✓ Collaboration avec la DGZ
- ✓ Collaboration avec ELEVEO
- ✓ Enregistrement des antibiotiques

Edito

Traditionnellement organisée en juin, notre Assemblée Générale annuelle a été reportée au 25 juillet et s'est déroulée, Covid19 oblige, en petit comité, soit une vingtaine de participants, et dans le respect des règles de distanciation sociale. Pour les mêmes raisons, pas de thématique et de conférenciers invités cette année... Seuls les comptes et le rapport d'activités ont été présentés. De ce dernier, les grandes lignes en chiffres commentés vous sont rapportées dans cette édition.

En 2019, outre les activités habituelles d'analyse, enregistrement, conseil et encadrement qui rythment le quotidien de nos collaborateurs, nos responsables ont été particulièrement mobilisés par de fastidieuses et chronophages concertations afin d'adapter les politiques sanitaires et de traçabilité aux exigences futures. Quant aux administrateurs, ils ont été au four et au moulin, comme en atteste la liste ci-contre des actions menées en 2019.

L'été touche à sa fin, marqué par la préoccupante sécheresse, engendrant travail et stress aussi, tant pour les éleveurs que leurs animaux. A l'ARSIA aussi, parmi les projets qui mobilisent nos équipes, celui de la production d'autovaccins est prioritaire et se concrétise. S'il nous tient tant à cœur, c'est qu'il constitue une des options les plus efficaces dans la lutte contre l'antibiorésistance. D'une manière générale, la vaccination est une arme préventive contre l'apparition de la maladie, laquelle déclarée nécessite souvent l'antibiothérapie. Mais lorsqu'il n'existe pas de vaccins contre une maladie bactérienne, ou encore que les antibiotiques se révèlent tous

inefficaces en cascade, il est possible dans certains cas de produire un autovaccin dirigé contre la bactérie responsable, à partir des prélèvements réalisés à la ferme ou encore sur les organes d'un animal mort envoyé à l'autopsie. Des éleveurs ont déjà pu en bénéficier, et ce avec succès, en élevages ovin ou bovin.

En menant à bien cette technique de production d'autovaccins et leur mise à la disposition des vétérinaires, nous sommes par ailleurs convaincus et heureux de nous inscrire en réalité dès à présent dans une démarche globale, qui concernera à terme de nombreuses espèces animales, qu'elles soient de rente ou de compagnie. En adhérant au protocole « antibiogrammes » et en recourant aux vaccins et autovaccins quand cela est possible, les éleveurs et leurs vétérinaires sont pionniers en la matière et participent largement à la lutte contre l'antibiorésistance, menace qui pourrait être dramatique tant pour l'homme que l'animal.

Leurs démarches portent heureusement leurs fruits, puisque les observateurs de l'antibiorésistance annoncent une amélioration de la situation, dans certaines populations de bactéries. Cela vous est abondamment détaillé dans la 6^{ème} édition de notre rapport 2020 sur les antibiogrammes, que vous pouvez consulter sur notre site internet. Nous sommes sur la bonne voie et il faut continuer à la suivre, en mobilisant tous les moyens existants, mis à votre disposition par notre asbl.

Bonne lecture.
Jean Detiffe, Président de l'ARSIA

LA FCO NOUS PEND TOUJOURS AU MUSEAU. VACCINEZ !



En France, principalement dans l'extrême sud-ouest du pays et depuis quelques semaines, les autorités signalent un nombre croissant d'animaux infectés par le sérotype 8 du virus de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), due au Blue Tongue Virus 8 (BTV8). Compte tenu de la présence du BTV8 sur le territoire belge, il n'y a pas de mesures spécifiques le concernant lors des échanges commerciaux entre la Belgique et la France. Mais l'AFSCA appelle à rester vigilant. La vaccination des animaux sensibles

(bovins et ovins) contre le BTV8 est fortement recommandée et les stocks de vaccins sont suffisants pour ce faire.

Menace toujours bien présente

Chez nous, malgré quelques résultats positifs obtenus l'hiver dernier grâce aux prises de sang permettant la surveillance de cette maladie, il n'y a pas « encore » de cas cliniques ni sur adultes, ni sur avortons, ni en bovins, ni en ovins-caprins. Toutefois, nous ne pouvons qu'abonder dans le sens de l'AFSCA, la menace est bel et bien là car le virus est présent en Belgique et nul ne connaît sa progression dans le temps et dans l'espace, au vu du faible taux de troupeaux vaccinés.

Les vaccins sont disponibles via votre vétérinaire et les vaccinations doivent être enregistrées dans Sanitel.
Plus d'infos via le lien : <http://www.favv-afsca.fgov.be/santeanimale/fievrecatarrhale>

ECHOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ACTIVITÉS DE L'ASBL EN 2019 ET EN CHIFFRES

L'ARSIA assiste ses membres et le tandem éleveur - vétérinaire dans l'amélioration et le maintien de l'état sanitaire du cheptel wallon et l'adéquation aux règlements de traçabilité et de santé animales. Pas moins de 144 personnes motivées et à leur service remercient les éleveurs et vétérinaires pour leur confiance en notre asbl.

Notre rapport d'activités est disponible sur notre site, rubrique "téléchargements"



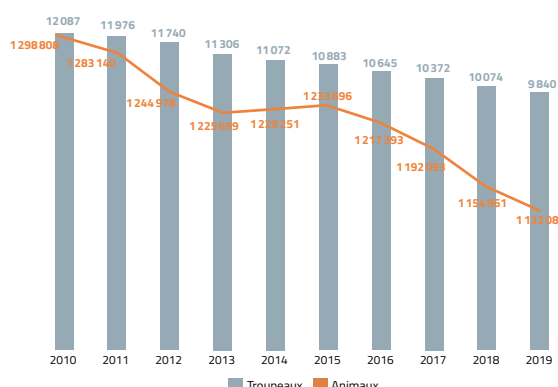
Cheptels wallons



BOVINS



La lente mais constante érosion des effectifs bovins se maintient avec, en 10 ans, une réduction du nombre de troupeaux de $\pm 13\%$.



Achats : hausse légère avec près de 3 000 mouvements supplémentaires en 2019.

Exportation : une forte diminution des mouvements concernant 11 000 animaux révèle le taux le plus bas mesuré au cours des 5 dernières années.

Le nombre de **bouclages** se maintient. L'augmentation des rebouclages déjà constatée les 2 années précédentes s'est amplifiée comme prévu, avec un taux de remplacement de 6,5 % par rapport au nombre total de boucles placées, conséquence malheureuse de la modification des trocarts pour assurer la biopsie d'oreille. Depuis 2018, les interventions financières calculées au prorata des taux de pertes antérieurs de l'élevage (Nombre de pertes observées en 2018/2019 - moyenne des pertes observées en 2015-2017) ont permis jusqu'à présent d'indemniser les troupeaux concernés pour une somme de 78 958 €. D'autres interventions sont programmées en 2020.



Bovins

1 132 084



Boucles bovines délivrées

441 117

OCC



Ovins, Caprins et Cervidés d'élevage : le maintien du nombre de troupeaux recensés ces dernières années est confirmé, au vu du nombre stable de boucles auriculaires délivrées, toutes catégories proposées, sauf pour les boucles électroniques en constante augmentation.

PORCS



Stabilisation du secteur ces dernières années, et en 2019, nouvelle croissance surtout favorable à l'engraissement.

VOLAILLES



RATITES-LAPINS

Conséquence de la nouvelle législation en juillet 2018, le secteur a connu une augmentation du nombre de troupeaux enregistrés au titre d'exploitation professionnelle, tout en restant très limité par rapport au nord du pays.

AUTOCONTROLE



18 516

Dossiers Autocontrôle

Tant au bureau que sur le terrain, nos équipes de l'Autocontrôle assurent la cohérence entre les bases de données et les réalités du terrain en pleine évolution et sont confrontés à de multiples difficultés. Aide précieuse pour les éleveurs, nos missions « traçabilité » sont de plus en plus impactées par des problèmes financiers, sociaux et de bien-être au travail.



Le Système de Conseil Agricole est un service d'encadrement gratuit des éleveurs dans le cadre de la conditionnalité (délais et anomalies de notification, taux de liaison au sol) : 823 visites en exploitations et près de 40 500 consultations de données sur le portail CERISE ont été effectuées.

CERISE

Portail
Cerise

10 080

Utilisateurs

dont :

- 7 428 éleveurs bovins
- 1 231 vétérinaires

CERISE facilite le travail administratif de l'éleveuse et l'éleveur :

- encodages et notifications rapides
- alerte notifications tardives de sortie
- inventaire en ligne
- enregistrement simultané de données d'autres associations (awé, cgta, ...)
- commandes de matériel, déclaration des vaccinations
- accès aux résultats d'analyses, statuts IBR-BVD des bovins et troupeaux belges, indicateurs et statistiques d'élevage, BIGAME (réception des DAF, registre médicament), indicateurs multiples (SPOT, fiche Antibio-grammes...)

SURVEILLANCE & DIAGNOSTIC


1 769 223
Analyses

PAR JOUR :

- 868 dossiers
- 4 015 échantillons
- 7 395 analyses
- 75 ramassages chez les vétérinaires
- ±1 500 courriers (e-mail+ poste)
- ±1600 résultats injectés dans CERISE

Rapports d'analyses (de même que les factures) disponibles en permanence sur CERISE. Envoi par mail possible sur simple demande (rapports « papier » strictement limités à des demandes ponctuelles).

Le volume d'analyses a sensiblement diminué, notamment au niveau des analyses sérologiques IBR ; il y a en effet de moins en moins - et nous nous en réjouissons - de statut I2, donc moins de bilans, remplacés par des « maintiens » nécessitant moins d'échantillons.

AUTOPSIES


6 635
Autopsies


20,3
Cadavres ramassés / jour

Pathologie : tassement progressif des activités lié à une diminution des déclarations d'avortement

Grâce à la mise en place en 2018 du «kit autopsie» (panel d'analyses systématiques en fonction du syndrome observé), un agent pathogène potentiellement impliqué dans la mortalité a été isolé dans plus de 7 cas sur 10.

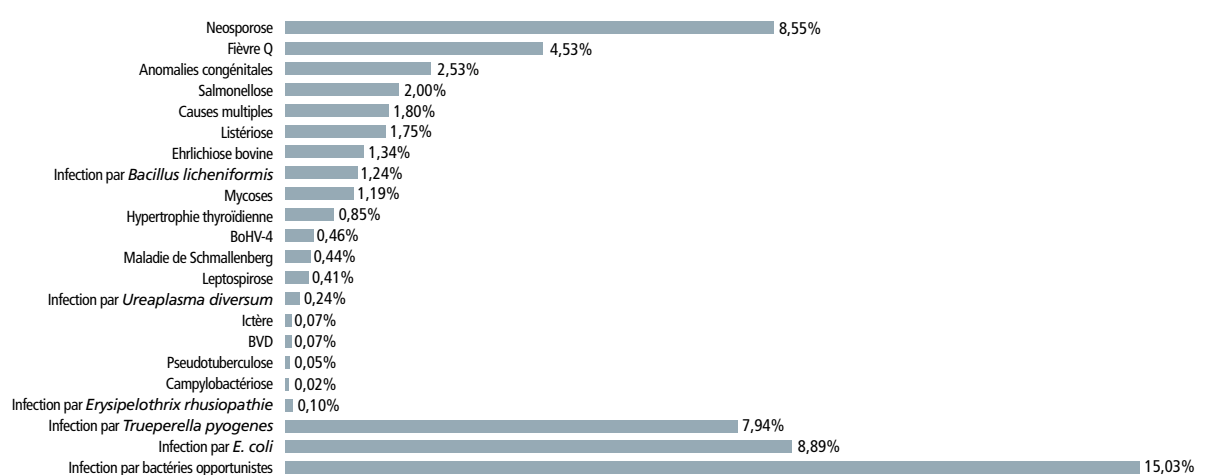
AVORTEMENTS



Coté bovins, la néosporose reste la première cause d'avortement identifiée en Wallonie.



Coté petits ruminants, les avortements sont principalement dus à la fièvre Q, la chlamydie, la toxoplasmose et la campylobactériose.



DEMATERIALIZATION

Le dossier de la dématérialisation avance, l'échéance étant fixée début 2021. La boucle électronique pourra à terme être utilisée dans la gestion quotidienne de l'élevage, notamment pour remplacer le collier.



LUTTE CONTRE L'ANTIBIORESISTANCE

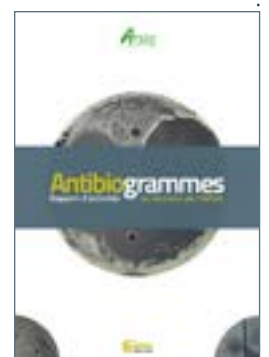
Diminution du nombre d'antibiogrammes en 2019... Les antibiotiques, ce n'est pas automatique !

Il faut administrer le bon, et pour ce faire demander un antibiogramme avant d'entreprendre un traitement.



3 746
Antibiogrammes

Diminution globale de la résistance des colibacilles aux antibiogrammes



Notre rapport antibiogrammes est disponible sur notre site, rubrique "téléchargements"

PLANS DE LUTTE

LUTTES VOLONTAIRES

- **PARATUBERCULOSE** (113 inscrits) - Le taux d'assainissement est beaucoup plus rapide si l'éleveur recourt aux 2 plans de lutte existants, celui du contrôle laitier et celui de l'Arsia.
- **NÉOSPOROSE** (145 inscrits) - Après 4 années de lutte, nous constatons l'impact positif sur les troupeaux participants au sein desquels une diminution progressive de la proportion de bovins infectés est observée.

LUTTE IBR

Seuls 17 troupeaux sont encore I1, et prédominent les troupeaux indemnes d'IBR soit 92,1 % des troupeaux en ce compris les troupeaux sans naissance (majoritairement « engraisseurs »). Parmi les troupeaux naisseurs, la proportion de cheptels indemnes d'IBR est de 94,8 %.

L'évolution de la lutte suit parfaitement nos prévisions : nous devrions être indemnes en 2021.

Achats dangereux ? Depuis 2017, ce risque reste constant et augmente même légèrement en 2019. En effet, la prévalence de l'IBR à l'achat était de 0,63 % contre 0,5 % les 2 années précédentes. Il faut espérer que les nouvelles règles interdisant au secteur du négoce de livrer aux cheptels I3 et I4 des bovins ayant été mis en contact durant la période de transit avec des bovins de statut inférieur, permettront de réduire l'incidence de l'IBR liée aux achats.

LUTTE BVD

Attention ! Même si la lutte BVD progresse efficacement, il prévaut de ne pas s'endormir sur des biopsies qui ont toujours été négatives : autant que possible ne pas acheter de femelles gestantes, sinon mise en quarantaine et vacciner les femelles reproductrices !





KIT ACHAT & SALMONELLOSE

Vous avez acheté un bovin et l'avez judicieusement testé avant de l'introduire dans votre cheptel en recourant au Kit Achat de l'ARSIA. Malheureusement, le dépistage de la salmonellose vous revient positif. Que faire ?



COMPRENDRE LE RÉSULTAT...

Un animal détecté « séropositif » signifie soit qu'il a été vacciné soit qu'il a été infecté par une salmonelle, auquel cas il en est potentiellement porteur et excréteur. Toutefois, le test ne permet pas de dire s'il s'agit d'une salmonelle pathogène ou non. Les plus dangereuses chez le bovin sont *Salmonella Dublin* et *Salmonella typhimurium*.

Un animal détecté « séronégatif » signifie qu'il n'est a priori jamais entré en contact avec une salmonelle et qu'il n'en est donc pas porteur. Rappelons toutefois qu'il faut au minimum 15 jours pour que les anticorps soient détectables après une infection. Il est donc impossible de détecter des infections très récentes (< 15 jours) sur base d'un seul test sanguin.

QUE ME PROPOSE L'ARSIA ?

Sur demande et en concertation avec votre vétérinaire, le conseil d'un vétérinaire de l'ARSIA sur la conduite à tenir est possible. L'ARSIA ne propose pas (encore) de plan de lutte structuré contre la salmonellose. Toutefois, une vaccination est possible à l'aide de vaccins commerciaux ou d'autovaccins préparés à l'ARSIA.

UNE QUESTION ?

Contactez l'Administration de la Santé
083 23 05 15 - Ext 4 - Dr Julien Evrard

VACCINER ET ARRÊTER DE LE FAIRE, EN LIMITANT LES RISQUES...

La vaccination permet de maîtriser l'apparition de signes cliniques. En revanche, elle n'empêche pas la circulation de la maladie. Il reste à ce jour bien difficile voire impossible pour l'éleveur de déterminer le moment à partir duquel la vaccination peut être arrêtée sans conséquence pour le troupeau.

... avec l'aide de l'ARSIA

Afin d'accompagner les éleveurs qui souhaiteraient « sortir

1. Quels examens complémentaires sont-ils recommandés / réalisables en cas de résultat positif ?

Afin de vérifier le caractère excréteur ou non de l'animal, une culture sur matières fécales, prélevées 3 jours consécutifs afin de maximiser les chances de détection, peut être réalisée. On estime à 1 sur 10 la chance d'avoir un résultat positif sur un animal porteur asymptomatique. Un sérotypage pourra ensuite déterminer le sérovar impliqué ; les sérovars « Dublin » et « typhimurium » présentent un risque important pour les veaux et les bêtes gestantes (avortements).

Quand cela est possible, retester l'animal après 3 mois en maintenant son isolement est également recommandé, un porteur restant en général fort positif.

2. Quels examens complémentaires sont-ils recommandés / réalisables en cas de résultat négatif ?

Le risque de résultat « faussement négatif » est faible, sauf en cas d'infection récente comme déjà évoqué plus haut. Pour s'en prémunir, on peut éventuellement réaliser une 2^{ème} prise de sang après 3 semaines.

3. Quelles sont les voies d'excrétion de la bactérie ?

Les matières fécales surtout ! Mais aussi le lait, les sécrétions vaginales, l'avorton et les produits d'avortement. La transmission aux autres bovins se fait exclusivement par ingestion d'aliments, d'eau de boisson ou encore de lait, contaminés. Quant au taureau, il ne peut pas transmettre la maladie par voie vénérienne.

4. Si l'animal positif a bien été isolé, quel est le risque d'introduction de la maladie ?

L'isolement de tout animal acheté est certainement une bonne mesure, mais il doit être accompagné de mesures d'hygiène strictes (matériel réservé au local de quarantaine, nettoyage et désinfection des bottes, du local...). On veillera à tout le moins à ne pas placer les animaux achetés à proximité des veaux.

5. Si l'animal positif a été mis en contact avec des animaux du troupeau, quel est le risque à court terme ?

S'il est en phase d'excrétion, le risque de propagation et de transmission est réel, par contact direct avec l'animal infecté et/ou par contact indirect avec des surfaces ou du matériel souillés par ses matières fécales, les salmonelles étant très résistantes dans le milieu extérieur.

6. Quel est le risque de garder un animal positif ?

Si la salmonellose n'est pas présente dans le troupeau,

grand est le risque de voir se multiplier septicémies mortelles (surtout), entérites et autres pneumonies, chez les veaux essentiellement. Si le troupeau est déjà infecté par cette bactérie, le fait de conserver un animal excréteur va aggraver la contamination de l'environnement, et donc la pression d'infection.

7. L'animal vient d'un troupeau qui vaccine... pourquoi dois-je m'en séparer ?

La vaccination supprime les symptômes cliniques mais n'empêche pas l'excrétion. Si le bovin vient d'un troupeau qui vaccine et où circule donc la maladie, il est probable qu'il soit infecté et potentiellement excréteur.

8. Y a-t-il un risque d'excrétion sur une longue durée ?

Oui, les porteurs asymptomatiques sont considérés comme excréteurs intermittents de salmonelles ... mais à vie.

9. Un traitement médicamenteux est-il en mesure d'assainir ou de réduire la contagiosité d'un animal positif ?

Même en administrant un antibiotique adapté car choisi sur base d'un antibiogramme, tout traitement visant à « blanchir » un animal porteur est totalement illusoire.

10. Y a-t-il un risque pour la santé humaine ?

Salmonella Dublin n'est pas dangereuse pour une personne en bonne santé. Via l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés, *Salmonella typhimurium* est par contre fréquemment impliquée, déclenchant des entérites accompagnées de fièvre. Par contre, le risque de développer une salmonellose lors d'un contact direct avec un bovin excréteur est faible.

11. Quelles sont les possibilités de faire partir l'animal ?

En l'absence de vice rédhibitoire, la vente ne peut être annulée qu'à la condition soit d'un commun accord avec le vendeur, soit d'une convention de vente prévoyant une telle annulation et préalablement signée par l'acheteur et le vendeur. Un modèle de convention de vente est disponible sur le site de l'ARSIA.

12. Faut-il nécessairement se séparer d'un animal positif ?

C'est pour le moins conseillé. Si des tests complémentaires établissent que le bovin positif est excréteur de salmonelles et a fortiori si la souche isolée est *Salmonella Dublin* ou *Salmonella typhimurium*, la réforme rapide de l'animal est incontournable. Si cela est vraiment impossible, au moins faire les tests complémentaires recommandés au point 1 !